

TRANSPORT AERIEN : la justice demande une nouvelle étude d'impact pour l'extension de l'aéroport Nice Côte d'Azur

La Cour administrative d'appel de Marseille a demandé à l'[AEROPORT NICE-COTE D'AZUR](#) / **T** : 08.20.42.33.33 de faire réaliser une nouvelle étude afin de déterminer l'impact d'une hausse potentielle du trafic aérien sur la santé et l'environnement, dans le cadre de ses travaux d'extension. Le chantier de l'extension du terminal 2 de l'aéroport Nice Côte d'Azur a débuté en mars 2023. Avec son extension qui prévoit la construction de deux bâtiments de 25 000 m² avec six salles d'embarquement et une salle de bagages, la plateforme Nice Côte d'Azur vise une capacité théorique d'accueil de 18 millions de passagers.

www.nice.aeroport.fr